



**Observations du SNE
sur l'étude de la Commission Européenne concernant l'évolution
économique et technique des marchés de l'édition scientifique en Europe**

Le Syndicat national de l'édition a pris connaissance avec intérêt de l'étude commanditée par la Commission européenne sur les évolutions techniques et économiques des marchés de la publication scientifique en Europe réalisée sous la direction de l'ECARES de l'Université libre de Bruxelles. Or celle-ci fait apparaître des vices majeurs de conception, de méthode et de jugement. Si nous pouvons, à la marge, agréer à un nombre limité de ses recommandations, elle nous semble, par son insuffisance même, devoir faire l'objet d'une refonte complète. Faute de quoi ses recommandations, majoritairement erronées et orientées, ne pourraient, outre notre ferme opposition, entraîner qu'un déséquilibre grave d'un secteur dont elle se fixe pourtant pour objectif la régulation.

SUR LA CONCEPTION DE L'ETUDE ET SA METHODE

Circonscription de l'étude

Au-delà d'une incohérence manifeste entre son titre (qui présume qu'elle traite de la publication scientifique en général) et son objet (les seules *revues* scientifiques), nous pouvons relever à la lecture de ce texte les défauts d'analyse suivants :

- Type de support : l'étude traite des seules revues scientifiques de recherche (donc de publication originale), et non, par exemple, des revues scientifiques de vulgarisation, de synthèse ou de culture ;
- Discipline : cette étude traite des seules revues de sciences dures, de sciences appliquées et de médecine (STM) ; les revues de sciences humaines et sociales (SHS), pourtant d'un métabolisme scientifique, éditorial et économique spécifique, sont ainsi quasiment absentes de l'analyse¹, leurs particularités étant dès lors évacuées du champs de l'étude ;
- Mode de diffusion : cette étude n'aborde les problématiques touchant ces revues qu'au travers des seules évolutions liées au développement de l'Internet ;
- Typologie des acteurs : l'initiative privée étant systématiquement minorée, ses avantages (notamment la réactivité) étant systématiquement ignorés, seuls sont mis en évidence les risques et inconvénients liés à celle-ci ; à l'inverse, seuls les

¹ Ce défaut est particulièrement mis en évidence par la nomenclature proposée (page 29 et s.), qui ignore des disciplines comme les lettres, les langues, la philosophie et les sciences des religions, l'histoire, l'anthropologie.



avantages des initiatives publiques sont envisagés. A aucun moment, les auteurs ne s'interrogent sur leurs coûts pour la collectivité et leurs limites, à l'heure où certains Etats violent les règles du Pacte de stabilité et de croissance en produisant des déficits publics supérieurs à 3% de leur PIB. De la même manière, les dispositifs proposés semblent naturellement (et sans aucune justification) devoir s'adresser aux seuls acteurs publics sans que soit même envisagée leur simple extension aux acteurs privés (ex. : recommandation A4), alors que ces derniers sont les moteurs de la croissance de ce secteur et que l'édition n'est pas le métier de l'Etat.

Ces défauts de conception majeurs suffisent à dénier en soi toute pertinence à cette étude au regard de son objectif affiché, à savoir l'évolution des marchés (au pluriel) de la publication scientifique en Europe.

Nous souhaitons donc attirer l'attention de la Commission sur la nécessité :

- *A minima*, avant toute publication de cette étude d'en préciser la portée et l'ambition ;
- d'entamer d'urgence une réflexion sur les évolutions – globalement défavorables – connues en Europe par les autres types de publications scientifiques (revues SHS, ouvrages spécialisés de recherche, ouvrages de référence, manuels, publications de vulgarisation...), dont les enjeux de survie ou/et de développement ne peuvent évidemment être réduits, quel que soit l'intérêt de ceux-là, à ceux des revues de publication de recherche STM ;
- d'intégrer à cette étude les dimensions d'une analyse plus complète, rigoureuse et objective des différents modes d'intervention économiques concernés.

C'est à la condition de ces correctifs majeurs que pourrait être donnée, au moyen, notamment, d'indicateurs macro-analytiques (ex. : avantages/faiblesses des acteurs européens dans la structure mondiale de l'offre, intensité et structure de la demande de publications scientifiques, langues d'écriture, diffusion extérieure à l'Union *vs* interne à l'Union *vs* diffusion domestique), une vue d'ensemble inédite et particulièrement utile des contraintes et axes d'évolution qui se présentent au secteur de la publication scientifique en Europe, au moment où il entame de toute évidence un tournant structurel critique.

Degré d'analyse de l'étude

L'étude nous semble, par ailleurs, donner une vision particulièrement réductrice du secteur de la publication scientifique pour au moins quatre raisons:

- elle ne prend en compte que deux catégories d'intervenants sur le marché de la publication scientifique : les éditeurs et les bibliothécaires ; ne sont, par exemple, jamais pris en compte les agences (Swets, Ebsco, etc.) et les agrégateurs de contenus (Ingenta, Extenza, etc.) et le rôle clé qu'ils jouent dans l'accès, à l'université et hors l'université, aux revues de tous types ; ne sont pas plus analysés les ressorts de l'action des *citation index* internationaux et leur rôle dans



ce qui pourrait apparaître à moyen terme, sur la base de critères dont on peut interroger pour le moins la scientificité, comme une labellisation internationale des titres et un obstacle à leur diffusion ;

- la seule distinction apportée par l'étude en ce qui concerne la structure de l'offre est celle faite entre éditeurs commerciaux et éditeurs non commerciaux, ce qui est, de toute évidence, sommaire et inadapté aux exigences d'une analyse fine² ;
- ce travail ne semble apporter aucune garantie sur la provenance et la méthode de recueil des données soumises à l'analyse ; ainsi, son fondement est un échantillon de revues, dont le mode de constitution reste obscur, l'exhaustivité plus que douteuse, sans même parler de sa cohérence au regard des objectifs de l'étude, dans la mesure où il regroupe autant des publications américaines qu'européennes, sans qu'à aucun moment ne soit fait de distinction entre les unes et les autres ;
- un manque patent de données chiffrées (ex. : poids du secteur de la publication scientifique en Europe et dans le reste du monde, nombre d'emplois concernés, poids du marché de la publication scientifique en Europe et dans le reste du monde, poids spécifique du marché des bibliothèques, du marché des entreprises et du marché des particuliers, importance respective sur chacun de ces marchés des achats de publications nationales, européennes (non nationales) et américaines) interdit de confronter les nombreuses assertions exposées dans ce travail au crible du réel.

SUR LES CONCLUSIONS DE L'ETUDE ET SES RECOMMANDATIONS

Cette étude fait apparaître quelques constats qui peuvent recueillir notre accord :

- la nécessité de ne pas pénaliser fiscalement le développement de versions électroniques des publications scientifiques et leur accès notamment à travers les acquisitions des bibliothèques - dont les budgets sont déjà réduits - en appliquant des taux de TVA différents aux mêmes œuvres selon le support (papier ou électronique) sur lequel elles sont éditées ;
- la nécessité de trouver des modes d'archivage pérenne des publications scientifiques, et d'imaginer des modes volontaires d'accès à ces archives permettant leur circulation la plus large possible, à l'intérieur de l'Union et à l'extérieur, dans des conditions déterminées en accord avec les ayants droit (voir le portail Cairn : <http://www.cairn.info>) ;
- la nécessité de mettre en place un mode de régulation du secteur, garantissant sa fluidité et permettant l'arrivée de nouveaux entrants.

² En ce domaine, des acteurs dits « non profit » peuvent avoir non seulement des pratiques proches de celles d'acteurs commerciaux, mais même des comportements de prédateurs ; à l'inverse, des acteurs de droit privé peuvent être animés par de véritables buts de mission et non par la seule recherche du profit. En outre, aucune distinction n'est opérée par les auteurs de l'étude entre les grands groupes de communication internationaux ou mondiaux, et les maisons/groupes européens d'édition de taille moyenne et/ou indépendants.



Nous ne pouvons néanmoins que porter un regard sévère et critique sur la teneur de la majeure partie de ses conclusions et de ses recommandations :

- à aucun moment ne sont analysées (ni même évoquées) les répercussions des recommandations de l'étude sur la situation économique des acteurs privés en charge de l'édition et/ou de la diffusion de publications scientifiques, notamment sur celle des acteurs de taille petite ou moyenne ; dans cet ordre d'idée, nous attirons donc l'attention de la Commission sur le danger qu'il y aurait à voir les mesures proposées – par exemple la « labellisation » des revues (recommandation A3), selon des critères auxquels les grands groupes n'auront pas de difficultés à répondre – handicaper les acteurs déjà en situation difficile, et contribuer à une concentration encore accrue du secteur ; il en va de même pour la proposition (recommandation A1) visant à systématiser le dépôt des textes publiés, dans des répertoires institutionnels, proposition qui, à nouveau, risquerait, si elle devait se traduire par une baisse des abonnements, de concurrencer et pénaliser davantage les acteurs fragiles que les acteurs dominants. Une telle méthode semble aller à l'encontre de l'initiative « mieux légiférer » de la Commission, qui requiert l'utilisation systématique d'une analyse d'impact complète.
- les effets potentiellement pervers d'un mode de financement en amont des publications scientifiques – notamment la perte d'indépendance des revues et de leurs éditeurs envers les organismes, publics ou privés, susceptibles d'apporter ces financements sont manifestement sous-estimés. Le tableau figurant en page 68 est, à cet égard, fortement incomplet ;
- il convient de rappeler la nécessité fondamentale de respecter le droit d'auteur. Comme le prévoit le projet de loi français de transposition de la directive Droit d'auteur dans sa rédaction actuelle « l'auteur est libre de mettre ses œuvres gratuitement à la disposition du public, sous réserve des droits des éventuels coauteurs et de ceux des tiers ainsi que dans le respect des conventions qu'il a conclues » (CPI, art. L. 122-7-1, tel qu'adopté par le Sénat le 10 mai 2005).

Le rapport semble ici oublier certaines des recommandations du document de travail « *Strengthening the Competitiveness of the EU Publishing Sector* » de septembre 2005, qui insistait notamment sur le fait que le rôle des politiques publiques doit être de créer des conditions favorables pour l'industrie, afin que l'édition européenne puisse réaliser tout son potentiel dans l'économie numérique (voir p.5 de ce document), en particulier dans la perspective de l'accomplissement de la Stratégie de Lisbonne.

Enfin, fruit des insuffisances soulignées en première partie de ce mémorandum, cette étude affiche des manques criants, parmi ceux-ci, elle ne souligne à aucun moment une des caractéristiques majeures de la situation de l'Union, en tout cas dans les pays d'Europe du Sud et sans doute dans les nouveaux Etats membres : le caractère largement insuffisant des moyens affectés par les universités et les établissements scientifiques à l'acquisition de ressources documentaires.